

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

## MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

### OBJET DE L'ENQUETE :

Fixée par arrêté en date du 18 décembre 2025 de Monsieur le Maire de la commune de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (Hérault), l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), se déroulera du 5 janvier 2026 au 20 janvier 2026 inclus.

### DECISION :

Au terme de l'enquête publique, la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifiée pour tenir compte des avis, des observations et de l'avis de la commission d'enquête, pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal de Saint Vincent de Barbeyrargues.

### COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE :

Par décision en date du 6 novembre 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Madame Myriam SOULAGES, ingénieur des TPE, retraitée, en qualité de commissaire-enquêtrice.

### CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE D'INFORMATIONS :

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête publique pendant toute la durée de l'enquête.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront déposées:

- Sous format papier : à la Mairie de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES.
- Sous format numérique : via le site spécifiquement dédié à la tenue de l'enquête publique dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/saintvincentdebarbevrargues-modification2/> ou à l'adresse mail dédiée : [saintvincentdebarbevrargues@democratie-active.fr](mailto:saintvincentdebarbevrargues@democratie-active.fr)
- Sous format numérique via le site internet de la commune : [www.saintvincentdebarbevrargues.fr](http://www.saintvincentdebarbevrargues.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du présent dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, ainsi que sur le site dédié à l'enquête dématérialisée. Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, 88 rue des Ecoles, 34730 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES.

Toute information relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ou la présente enquête, pourra être demandée :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, 88 rue des Ecoles, 34730 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES
- Par téléphone : 04 67 59 71 15
- Par voie électronique : [mairie.st.vincent@orange.fr](mailto:mairie.st.vincent@orange.fr)

### Présentation des observations, propositions et contrepropositions :

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra y consigner ses appréciations, suggestions et contrepropositions sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- dans le registre papier ouvert à cet effet en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.  
- par courrier postal à l'attention de Madame la Commissaire-Enquêtrice à : Mairie – Modification n°2 – 88 rue des Ecoles – 34730 ST VINCENT DE BARBEYRARGUES.  
- sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.democratie-active.fr/saintvincentdebarbevrargues-modification2/>  
- par courriel : [saintvincentdebarbevrargues@democratie-active.fr](mailto:saintvincentdebarbevrargues@democratie-active.fr)

### PERMANENCES D'ACCUEIL DU PUBLIC PAR LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE :

Dans le cadre de cette enquête, la commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, portant sur le projet de modification n°2 du PLU, à la Mairie de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES aux dates et horaires suivants :

- Lundi 5 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 20 janvier 2026 de 14 h 00 à 17 h 00

### SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

La commissaire-enquêtrice dispose d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES, son rapport et ses conclusions motivées sur un document séparé, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice sera adressée à la Sous-Préfecture de Lodève, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le rapport et les conclusions motivées séparées seront également consultables sur le site internet de la commune pendant un an.